



Devenir tuteur légal d'un mineur

Par **rayane911**, le **20/07/2010 à 13:36**

Bonjour,

Mon cousin et ses parents vivent à l'étranger, ils sont français.

Mais ce cousin en question est mineur et souhaite venir en France pour passer son bac.

Ses parents me demande si je peux me porter "responsable" de ce jeune, c'est à dire être son tuteur légal.

Je suis un étudiant français âgée de 22ans, donc sans sans emploi.

Quelles sont les conditions pour être tuteur légal? Y a t-il des risques?

Merci d'avance pour votre réponse,
Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **10/08/2010 à 19:40**

Bonjour,

Comme vous le dites, vious êtes sans ressources, donc le juge des tutelles ne vous donnera pas cette responsabilité. Ce jeune a des parents et c'est à eux d'assumer, pas à vous.